

ANNEXE AUX STATUTS DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Rattachement aux secteurs électoraux

1° Pour les premières élections des conseils de l'Université de Lille, relèvent de chacun des quatre secteurs électoraux correspondant aux quatre secteurs de formation définis à l'article 1^{er} des statuts de l'université, les personnels enseignants-chercheurs et enseignants rattachés, et les usagers inscrits, dans les établissements-composantes, composantes, départements universitaires, départements de composantes suivants :

a) Secteur électoral des disciplines juridiques, économiques et de gestion :

- Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales
- Institut d'administration des entreprises de Lille (IAE Lille)
- Département d'économie et management de la Faculté des Sciences Économiques, Sociales et des Territoires
- Départements Carrières Juridiques, Gestion des Entreprises et des Administrations, Gestion Logistique et Transport de l'Institut Universitaire de Technologie
- Institut d'études politiques de Lille (Sciences-Po Lille)

b) Secteur électoral Lettres et sciences humaines et sociales :

- Faculté des Humanités
- Faculté des Langues, cultures et sociétés
- Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation
- Départements de Géographie, urbanisme et aménagement et Sociologie, démographie, anthropologie et études culturelles de la Faculté des Sciences Économiques, Sociales et des Territoires
- Départements Information-communication, Carrières Sociales de l'Institut Universitaire de Technologie
- Institut de Formation de Musiciens Intervenant en milieu scolaire
- Départements universitaires Sciences de l'Information et de la Communication (INFOCOM) et Sciences de l'Information et du Document (INFODOC)
- Centre de langues de l'Université de Lille (CLIL)
- École supérieure de journalisme de Lille (ESJ Lille)
- École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL)

c) Secteur électoral Sciences et technologies :

- Faculté des Sciences et Technologies
- Ecole Polytechnique Universitaire de Lille (Polytech Lille)
- Départements Chimie, Génie Biologique, Génie Electrique et Informatique Industrielle, Génie Mécanique et Productique, Informatique, Mesures Physiques de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT de Lille)
- Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT)

d) Secteur électoral des disciplines de santé :

- Unité de Formation et de Recherche des Sciences de Santé et du Sport (UFR3S)
- Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

2° Les chercheurs des organismes de recherche sont rattachés au principal secteur disciplinaire de l'unité de recherche d'affectation.

3° Les personnels scientifiques des bibliothèques sont rattachés au principal secteur

disciplinaire de leur bibliothèque ou bibliothèque associée d'affectation.

4° Les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés affectés à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE Lille) et les étudiants de l'INSPE inscrits à l'Université de Lille, sont rattachés au secteur Lettres et sciences humaines et sociales.

Relèvent de chacun des quatre secteurs électoraux correspondant aux quatre secteurs de formation définis à l'article 1^{er} des présents statuts, les personnels enseignants-chercheurs et enseignants rattachés, et les usagers inscrits, dans les établissements-composantes, composantes, départements universitaires, départements de composantes suivants :

a) Secteur électoral des disciplines juridiques, économiques et de gestion :

- Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales
- Institut d'administration des entreprises de Lille (IAE Lille)
- Département d'économie et management de la Faculté des Sciences Économiques, Sociales et des Territoires
- Départements Carrières Juridiques, Gestion des Entreprises et des Administrations, Gestion Logistique et Transport de l'Institut Universitaire de Technologie
- Institut d'études politiques de Lille (Sciences-Po Lille)

b) Secteur électoral Lettres et sciences humaines et sociales :

- Faculté des Humanités
- Faculté des Langues, cultures et sociétés
- Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation
- Départements de Géographie, urbanisme et aménagement et Sociologie, démographie, anthropologie et études culturelles de la Faculté des Sciences Économiques, Sociales et des Territoires
- Départements Information-communication, Carrières Sociales de l'Institut Universitaire de Technologie
- Institut de Formation de Musiciens Intervenant en milieu scolaire
- Départements universitaires Sciences de l'Information et de la Communication (INFOCOM) et Sciences de l'Information et du Document (INFODOC)
- Centre de langues de l'Université de Lille (CLIL)
- École supérieure de journalisme de Lille (ESJ Lille)
- École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL)

c) Secteur électoral Sciences et technologies :

- Faculté des Sciences et Technologies
- Ecole Polytechnique Universitaire de Lille (Polytech Lille)
- Départements Chimie, Génie Biologique, Génie Electrique et Informatique Industrielle, Génie Mécanique et Productique, Informatique, Mesures Physiques de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT de Lille)
- Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT)

d) Secteur électoral des disciplines de santé :

- Unité de Formation et de Recherche des Sciences de Santé et du Sport (UFR3S)
- Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

2° Les chercheurs des organismes de recherche sont rattachés au principal secteur disciplinaire de l'unité de recherche d'affectation.

3° Les personnels scientifiques des bibliothèques sont rattachés au principal secteur

disciplinaire de leur bibliothèque ou bibliothèque associée d'affectation.

4° Les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés affectés à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE Lille) et les étudiants de l'INSPE inscrits à l'Université de Lille, sont rattachés au secteur Lettres et sciences humaines et sociales.